

Bulletin d'inscription au programme d'accompagnement « Mon Projet d'Entreprise Développement »

Ce document est envoyé à l'entreprise par la CCINCA après validation de sa candidature. Il fait office de contrat entre l'entreprise et la CCINCA.

Rappel des prérequis

Afin de pouvoir rentrer dans le programme, l'entreprise participante doit :

- Avoir plus de 3 années d'existence (sauf dans le cas d'une reprise avec NAF identique)
- Être immatriculée au RCS ;
- Avoir son siège social ou implantation principale en région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- Être à jour de ses versements fiscaux, parafiscaux et sociaux, et n'avoir aucun retard dans le remboursement d'aides publiques ;
- Exercer au moins 8 mois par an dans un même local (lieu de production ou de commerce fixe).

Entreprise

Raison sociale / Enseigne*			
Adresse du siège social* :			
Code Postal* :		Ville* :	
Site Internet :	http://www.		
N° SIRET* :		Code NAF *	
Activité* :			
Effectif : (nombre d'effectif salariés <u>ou non-salariés</u>)			
Personne qui représentera l'entreprise :	Nom – Prénom* :		
	Fonction* :		
	Adresse mail* :		
	Téléphone* :		

*Champs obligatoires à remplir.

Inscription et commande

En m'inscrivant au programme « Mon Projet d'Entreprise Développement » je bénéficierai de l'accompagnement suivant :

- Un diagnostic personnalisé,
- Deux ateliers collectifs d'1/2 journée avec pour sujet :

Atelier n°1 : « J'anime mon point de vente pour fidéliser ma clientèle, j'intègre le développement durable dans ma boutique et ma communication pour mieux répondre aux nouvelles attentes de consommation »

Atelier n°2 : « J'améliore l'aménagement de ma vitrine et de ma boutique pour donner aux passants l'envie d'entrer et augmenter mes ventes »

- Deux jours d'accompagnement avec un expert qui m'aidera à intégrer la solution dans ma boutique
- Un suivi sur une année pour favoriser le développement de mon entreprise.

Dates des sessions 2024 (Ateliers collectifs, **étape 2** de l'accompagnement. **Choisir UNE date parmi les 4**)

- 29 janvier à Nice 19 février à Cannes 18 mars à Antibes 8 avril à Beaulieu
- 30 septembre à Nice (Option)

A l'exception de la prestation d'un suivi sur une année, l'ensemble des prestations comprises dans l'accompagnement sera exécuté dans sa globalité sur l'année 2024.

Frais de participation

Le prix du programme est de 2 090€ HT, majoritairement financé par des aides publiques.
Le reste à charge pour l'entreprise est de 200 € HT/entreprise, soit 240€ TTC.

Règlement

Les modalités de règlement sont précisées à l'article 3-3 des Conditions Particulières d'Inscription et de Vente qui suivent.

Aides publiques déjà obtenues par les entreprises

La région Provence Alpes Côte d'Azur SUD apporte son soutien financier à « Mon Projet d'Entreprise Développement ». La réglementation limite le montant des subventions sur 3 années consécutives (règlement CE n°1998/2006 du 15/12/06 – « aides de minimis »).

Veuillez indiquer, dans le tableau ci-après la liste des aides attribuées par des personnes publiques, collectivités locales, Etat, Union Européenne... (exemples : subvention, bonifications d'intérêts, exonérations fiscales...) obtenues durant les 3 dernières années ainsi que l'assiette d'investissement sur lesquelles elles reposent.

Je soussigné (e), Déclare sur l'honneur selon le détail ci-après :

- Avoir bénéficié, au cours des 2 années fiscales précédentes et de l'année en cours, des aides publiques suivantes au titre de la règle de « minimis » ; **les lister dans le tableau. Sinon, barrer le tableau.**
- Avoir connaissance d'aides déjà décidées pouvant faire l'objet d'un versement dans l'avenir ; **les lister dans le tableau. Sinon, barrer le tableau.**

Objet de l'aide	Financeurs	Date de décision	Montant de l'aide	En rapport avec MPE Développement (oui/non)

- Je reconnais avoir pris connaissance des Conditions Générales de Vente de la CCINCA et des Conditions Particulières d'inscription et de Vente « Mon Projet d'Entreprise Développement » jointes au présent bulletin et déclare les accepter expressément.
- Je reconnais avoir pris connaissance de l'annexe RGPD jointe au présent bulletin et déclare accepter expressément ses dispositions relatives au traitement de mes données à caractère personnel.

Fait à, le

Signature obligatoire
 Précédée de la mention « lu et approuvé, bon pour « accord »

Cachet de l'entreprise

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'INSCRIPTION ET DE VENTE

« Mon Projet d'Entreprise Développement »

ARTICLE 1 - Champs d'application

Les présentes Conditions Particulières d'Inscription et de vente (ci-après les « Conditions Particulières ») décrivent et régissent les conditions dans lesquelles l'entreprise souhaitant s'inscrire à l'accompagnement « Mon Projet d'Entreprise Développement », dont le descriptif détaillé, la tarification ainsi que la durée sont précisés dans le bulletin d'inscription et le programme de l'accompagnement, doit opérer.

Elles contiennent les dispositions spécifiques à cette prestation et définissent en outre les droits et obligations de l'entreprise participante.

Les présentes Conditions Particulières complètent les Conditions Générales de Vente (CGV) de la CCINCA.

Toute inscription à l'accompagnement auprès de la CCINCA implique l'acceptation sans réserve de l'entreprise participante des présentes Conditions Particulières ainsi que, nécessairement, des CGV de la CCINCA.

Les documents de référence qui régissent l'accompagnement sont les suivants (du plus important au moins important) :

- Le bulletin d'inscription
- Les présentes Conditions Particulières
- Les CGV de la CCINCA
- Le programme de l'accompagnement.

En cas de contradiction avec tout document émis par l'entreprise participante, notamment ses conditions générales d'achat, l'ensemble desdits documents priment.

ARTICLE 2 - Modalités d'inscription

L'entreprise participante doit faire retour à la CCINCA de son bulletin d'inscription dûment renseigné, daté et signé dès qu'elle reçoit la validation de la part de la CCINCA de son inscription pour une date de session. Le bulletin d'inscription peut être retourné par voie postale ou courriel.

Toutefois, l'inscription de l'entreprise à l'accompagnement ne sera considérée comme définitive qu'à réception du règlement de son reste à charge qui doit être opéré avant la date de démarrage de la session.

ARTICLE 3 - Conditions financières

3.1 Le montant du reste à charge à régler par l'entreprise participante indiqué dans le bulletin d'inscription s'entend toutes taxes comprises.

3.2 Le montant du reste à charge doit être réglé d'avance comptant en même temps que l'entreprise participante fait retour de son bulletin d'inscription dûment complété et signé.

3.3 Les moyens de paiement acceptés sont :

- Virement bancaire au profit de la CCINCA Service général selon les références bancaires suivantes : CCINCA -BNP Paribas - 30004-02816-00010140234-59 ;

Le virement doit expressément mentionner :

1. Le nom du programme (MPE Développement)
2. Le nom du participant
3. La date de session.

- Chèque bancaire ou postal libellé au nom de la « CCINCA » qui doit être envoyé à l'adresse suivante :

CCINCA
Service Commerce - Valérie LACOSTE
20 boulevard Carabacel
CS 11259 - 06005 NICE CEDEX 1

3.4 La facture correspondante sera établie à l'issue de l'accompagnement.

ARTICLE 4 - Conditions d'annulation, report ou d'interruption

4.1 - Annulation par l'entreprise participante

Toute annulation de l'inscription avant le début de l'accompagnement doit faire l'objet d'une lettre envoyée en recommandé avec accusé de réception adressée au service Commerce dont l'adresse est précitée.

- En cas d'annulation communiquée par l'entreprise participante au moins dix (10) jours avant le démarrage de l'accompagnement : la CCINCA remboursera la totalité de la somme versée.

- En cas d'annulation communiquée moins de dix (10) jours avant le démarrage de l'accompagnement : la CCINCA conservera la totalité de la somme versée.

4.2 - Annulation ou modification par la CCINCA

En cas d'annulation ou de report de l'accompagnement (et si impossibilité de trouver une autre date de session convenant à l'entreprise participante) par la CCINCA avant son début d'exécution, sauf en cas de force majeure, celle-ci s'engage à rembourser l'entreprise participante sans aucune indemnité supplémentaire.

4.3 - Interruption

Toute absence, défaut de présentation, etc, de l'entreprise participante sans motif valable après le démarrage de l'accompagnement tient lieu d'abandon. Dans cette hypothèse, la CCINCA ne sera tenue à aucun remboursement.

ARTICLE 5 - Obligations réciproques

5.1 La CCINCA s'engage à réaliser toutes les prestations prévues dans le programme et décrites dans le bulletin d'inscription.

5.2 L'entreprise participante s'engage :

- à régler le montant du prix demeurant à sa charge
- à respecter le programme établi conjointement avec le conseiller CCINCA et à participer à tous les rendez-vous préalablement fixés dans le cadre de la session de l'accompagnement
- à accueillir les consultants de la CCINCA dans son entreprise durant la phase de diagnostic
- à renseigner intégralement, et dans les délais impartis, tous documents, notamment financiers, de préparation, de suivi et d'évaluation qui lui sont adressés par la CCINCA (l'opération bénéficiant d'une aide financière publique).

ARTICLE 6 - Assurance

L'entreprise participante doit garantir les risques découlant de sa responsabilité en matière civile générale, ainsi que les risques de dommages matériels causés de son fait ou de celui de ses préposés.

ARTICLE 7 – Responsabilité

La CCINCA s'engage à exécuter ses obligations avec soin et diligence et à mettre en œuvre les meilleurs moyens à sa disposition. Il est expressément convenu que l'obligation à la charge de la CCINCA est une obligation de moyen.

La CCINCA décline toute responsabilité pour tout incident indépendant de sa volonté pouvant troubler le déroulement de l'accompagnement et portant un préjudice quelconque au participant notamment en cas de vol ou de détérioration du matériel appartenant à ce dernier.

La responsabilité de la CCINCA ne porte que sur le non-respect de ses obligations. Toutefois, la CCINCA ne pourra être tenue responsable de la non-réalisation partielle ou complète de la prestation d'accompagnement dans les cas suivants :

- Non disponibilité de l'entreprise participante sur les dates d'ateliers fixées par la CCINCA
- Non disponibilité de l'entreprise participante lors des visites des consultants pour le diagnostic, sur dates qui auront été fixées, au préalable, d'un commun accord entre les deux parties
- Non transmission à la CCINCA de toutes les informations nécessaires pour la bonne réalisation des prestations par le participant.

La CCINCA ne pourra être tenue responsable d'un préjudice financier ou commercial, ou de toute autre nature, causé dans le cadre de l'accompagnement.

Plus généralement, l'entreprise participante sera tenue personnellement responsable des conséquences dommageables résultant des infractions aux clauses et conditions des présentes.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE CCI Nice Côte d'Azur - en vigueur au 10/07/2020

ARTICLE 1 : TERMES ET INTERPRETATION

LE PRESTATAIRE : désigne la Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur (CCINCA), dont le siège est établi au 20 boulevard Carabacel, CS 11259, 06005 NICE CEDEX 1 (Etablissement Public d'Etat – N°SIREN : 180 600 017 / T. : 04 93 13 75 73 / e-mail : allocci[@]cote-azur.cci.fr).

« **LE OU LES CLIENT(S)** » : désigne toute personne physique ou morale agissant en tant que professionnel ou particulier qui achète un produit et/ou une prestation de service délivrée par la CCINCA.

« **LE OU LES PARTIE(S)** » : désigne ensemble ou individuellement le prestataire et le client.

« **LA COMMANDE** » : désigne toute offre de produits et/ou de prestations de service proposée par la CCINCA et acceptée, par quelque mode que ce soit par le client, notamment en ligne sur les sites internet de la CCINCA.

« **L'OFFRE** » ou « **LA PROPOSITION** » : désigne tout devis, proposition commerciale, bon de commande, contrat, bulletin d'inscription, offre d'abonnement, etc, établi par la CCINCA.

« **LES SITES INTERNET DE LA CCINCA** » : désigne les sites développés et édités par la CCINCA pour la vente de ses produits et prestations de service. Il peut s'agir du site portail <https://www.cote-azur.cci.fr> mais également de sites spécialisés tels que, sans que cette liste soit exhaustive : <https://laplacebusiness.com>, <https://edrh.fr>.

ARTICLE 2 : CHAMPS D'APPLICATION ET CHAMPS CONTRACTUEL

Les présentes conditions générales de vente (CGV) visent à définir les relations contractuelles entre la CCINCA et le client et les conditions applicables à toute commande de produits et/ou prestations de service dont le contenu est décrit sur toute proposition ou offre de services de la CCINCA et/ou sur ses différents sites internet.

Elles ne s'appliquent pas aux prestations de service liées à l'activité portuaire de la CCINCA, qui font l'objet de conditions générales de vente dérogatoires.

Les présentes CGV sont jointes aux propositions et factures de la CCINCA, sont disponibles sur demande et sont également accessibles sur chaque site internet de la CCINCA.

Celles-ci sont complétées et modifiées par des conditions particulières de vente selon le type de produit ou de prestation de service.

Les présentes CGV prévalent sur toutes autres conditions, à l'exception des conditions particulières et, le cas échéant, des conventions spéciales convenues entre les parties. Tout autre document tels les prospectus, publicités, n'ont qu'une valeur informative et indicative, non contractuelle.

En cas de contradiction, les dispositions particulières priment sur les présentes CGV.

Le client déclare avoir pris connaissance des présentes CGV et les avoir acceptées avant son achat ou la passation de sa commande.

Le fait que la CCINCA ne se prévale pas, à un moment donné, de l'une quelconque des clauses contenues aux présentes CGV et/ou d'un manquement par l'autre partie, ne saurait être interprété comme valant renonciation de sa part à se prévaloir ultérieurement desdites conditions.

Elles s'appliquent quelles que soient les clauses qui figurent dans les documents du client et notamment dans ses conditions générales d'achat.

ARTICLE 3 : COMMANDE

3.1. L'acceptation par le client de la proposition de la CCINCA doit se matérialiser par la date et sa signature apposées, notamment, sur le devis, le contrat, le bon de commande ou le bulletin d'inscription dûment renseigné et retourné à la CCINCA par tous moyens (courrier, pièce attachée à un courriel

ou fax, etc.). La personne qui signe au nom du client est présumée celle habilitée par le client à signer.

La commande vaut engagement ferme sur la chose et sur le prix et emporte acceptation sans restriction ni réserve des présentes CGV.

3.2. En cas de commande en ligne, l'acceptation de l'offre par le client se fait par la confirmation de la commande et par le paiement du client.

ARTICLE 4 : MODALITES D'EXECUTION

La date et le lieu de délivrance des produits, prestations de service commandés par le client sont convenus au préalable et d'un commun accord avec le client.

ARTICLE 5 : CONDITIONS FINANCIERES

5.1. Prix

Le prix est indiqué toutes taxes comprises dans l'offre de la CCINCA. En cas de commande en ligne, ce prix est également inscrit sur le site internet de la CCINCA concerné.

La CCINCA se réserve le droit de modifier le prix à tout moment.

5.2. Moyens de paiement

La CCINCA est en mesure d'accepter les moyens de paiement suivants :

- Chèque bancaire ou postal libellé au nom de la « Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur », suivi du nom du Service ou de l'Etablissement qui délivre le produit ou le service (ex : Services de la Direction Appui aux Entreprises et Territoires : diagnostic, accompagnement, étude etc.) ;
- Virement bancaire ou postal. Pour les virements provenant de l'étranger, le client est tenu de stipuler « frais à la charge de l'émetteur » ;
- Carte bancaire ;
- Prélèvement ;
- Espèces (Euros) dans la limite des montants légaux et selon les modalités qui lui seront précisées
- Paypal.

Les effets de commerce (traites, billet à ordre, lettres de change, ...) ne sont pas acceptés par la CCINCA.

Aucun escompte pour règlement anticipé ne sera accordé.

5.3. Délais de règlement

Les produits et prestations de service délivrés par la CCINCA doivent être réglés au comptant en un seul versement. Les factures adressées par la CCINCA sont payables dans le délai de trente (30) jours suivant la date d'émission de la facture, sauf délai de paiement expressément accordé par la CCINCA. En cas de commande en ligne, le client doit suivre la procédure d'inscription et est soumis aux modalités de règlement du site internet de la CCINCA concerné.

5.4. Sanctions en cas de retard ou non-paiement, recouvrement des factures

En cas de retard ou de non-paiement, outre l'application des intérêts au taux légal, des pénalités de retard sont exigibles le jour suivant la date de règlement prévue ci-dessus, au taux de trois (3) fois le taux d'intérêt légal, sans qu'un rappel soit nécessaire (Art L. 441- 6 du code de commerce). Les pénalités viendront s'ajouter à la clause pénale et/ou à toute autre somme éventuellement prévue de façon contractuelle.

En outre, un tel retard emportera l'annulation immédiate et irréversible de toutes les réductions ou remises de prix éventuellement consenties au client, de même que la déchéance du terme et la remise du dossier au Service contentieux de la CCINCA qui procédera au recouvrement d'office de l'intégralité du montant de la créance par tout moyen de droit.

Tous les frais inhérents à la procédure de recouvrement seront mis à la charge pleine et entière du débiteur, en sus de l'indemnité pour frais de recouvrement d'un montant forfaitaire légal de quarante (40) euros, due de plein droit par les professionnels sans formalité.

En cas de paiement partiel, l'imputation des sommes se fera en priorité sur :

- les frais de recouvrement,
- les intérêts de retard,
- le principal

Les règlements dont le recouvrement est assuré par voie contentieuse seront affectés par priorité aux factures les plus anciennes.

La CCINCA se réserve le droit de prononcer la résolution du contrat de plein droit du fait de l'inexécution de l'obligation de payer dans les délais requis, sans sommation, ni formalité.

La CCINCA se réserve le droit d'opposer l'exception d'inexécution à un client en cas de manquements à ses obligations contractuelles de paiement sauf à ce qu'il procure à la CCINCA des garanties financières fiables ou un règlement comptant.

ARTICLE 6 : ANNULATION, RETRACTION

Dans le cas d'un contrat conclu à distance ou hors établissement avec un consommateur, ce dernier bénéficie d'un délai de rétractation de quatorze (14) jours conformément à l'article L.221-18 du code de la consommation.

Dans le cas d'un contrat conclu hors établissement entre deux professionnels, le client professionnel peut user du même droit de rétractation de quatorze (14) jours selon les prescriptions de l'article L.221-3 du code de la consommation.

Toutefois, ce droit de rétraction n'est pas applicable aux contrats visés à l'article L.221-28 du même code.

En cas d'usage du droit de rétraction, un modèle de formulaire de rétractation est accessible [en cliquant sur le lien](#) proposé sous les présentes ou remis au client en version papier.

Les sommes éventuellement versées seront remboursées au client sous réserve de prévenir par écrit la CCINCA dans les délais impartis.

En dehors du cas de rétractation ci-dessus visé, en cas de renonciation, de désistement ou de demande de report à l'initiative du client avant le début de la prestation de service, la CCINCA se réserve le droit de facturer jusqu'à 100% du prix à titre de dédit. Par ailleurs, la CCINCA se réserve le droit de reporter ou d'annuler une prestation de service si les circonstances l'exigent. Dans ce cas, elle procède au remboursement de la totalité des sommes éventuellement reçues.

ARTICLE 7 : OBLIGATION ET RESPONSABILITE

7.1 Pour toute vente de prestations de service, la CCINCA s'engage à exécuter ses obligations avec soin et diligence et à mettre en œuvre les meilleurs moyens à sa disposition. L'obligation à la charge de CCINCA n'est toutefois qu'une obligation de moyen.

7.2 Pour toute vente de produits, la CCINCA n'accorde aucune autre garantie que celles qui lui seraient imposées par une disposition légale ou réglementaire impérative. Sa responsabilité ne saurait être engagée en cas de mauvaise utilisation, négligence ou défaut d'entretien de la part du client, comme en cas d'usure normale du produit, d'accident ou de force majeure.

7.3 Si la responsabilité de la CCINCA était retenue dans l'exécution d'une commande, le client ne pourrait pas prétendre à un dédommagement supérieur aux sommes perçues par la CCINCA pour l'exécution de ladite commande.

ARTICLE 8 : CONFIDENTIALITE

La CCINCA s'engage à ne divulguer aucune information sur les produits ou prestations de service commandés par le client. En retour le client s'engage à conserver confidentiels les documents et informations reçus ou communiqués par la CCINCA de quelque manière ou de quelque nature qu'ils soient et sans limitation de durée, sauf autorisation expresse des parties.

ARTICLE 9 : INEXECUTION, RESILIATION

En cas d'inexécution par l'une des parties de l'une quelconque de ses obligations, les relations contractuelles peuvent être résiliées de plein droit par l'autre partie après qu'une mise en demeure de cesser l'infraction, qui pourra être adressée au choix par lettre recommandée ou par messagerie électronique avec accusé de réception, ne soit demeurée infructueuse au plus tard quinze (15) jours calendaires après sa réception.

La résiliation objet du présent article intervient sans préjudice des actions que la loi ou le lien contractuel permet aux parties dans de tels cas, notamment des demandes éventuelles de dommages et intérêts.

En cas de résiliation, toute prestation déjà réalisée par la CCINCA à la date de la résiliation sera due par le client.

ARTICLE 10 : DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

La CCINCA conserve l'ensemble des droits de propriété intellectuelle sur ses documents, ses produits et prestations de service. Toute reproduction, toute rediffusion de tout ou partie des documents ou support est formellement interdite sauf autorisation préalable et expresse de la CCINCA.

ARTICLE 11 : PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les informations fournies par le client font l'objet d'un traitement de données dont la finalité est le traitement de sa commande et la gestion de la relation client. La CCINCA (20 bd. Carabacel – CS 11259 – 06005 NICE CEDEX 1, représentée par son Président) est responsable de ce traitement. La non-communication des données par le client, empêchera la CCINCA de fournir les produits

et prestations de service commandés.

Les données concernant le client sont conservées pendant la durée de traitement de la commande et 3 ans après la fin du contrat, de sa dernière commande ou du dernier contact émanant de sa part. Pour les produits et les prestations de service autres que ceux relevant de la vente en ligne, en cas d'impayés dans les délais requis, les données peuvent être transmises à toute personne chargée du recouvrement de la/les créance(s) de la CCINCA. Dans le cas où le client ne remplit pas ses obligations de paiement, ses informations seront conservées tant que la procédure contentieuse sera en cours et que les voies d'exécution ne seront pas épuisées.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » modifiée et au règlement européen sur la protection des données (2016/679) du 27 avril 2016, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité des données, de limitation, d'opposition au traitement et d'organisation du sort de ses données post-mortem. L'ensemble de ses droits peut être exercé auprès de la CCINCA à l'adresse postale précitée en indiquant le Service/l'Établissement concerné, par e-mail (allocci[@]cote-azur.cci.fr), ou en contactant le DPO (DPO[@]cote-azur.cci.fr). Conformément à la réglementation en vigueur, toute demande doit être signée et accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité du client portant sa signature. Le client a la possibilité d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle (CNIL).

ARTICLE 12 : MODIFICATION

La CCINCA peut modifier en tout ou partie, et à tout moment, les présentes CGV.

En cas de modification, le client en sera dûment informé pour qu'elles lui soient rendues opposables. Les CGV applicables sont celles communiquées au client avant toute passation de la commande.

Les CGV sont en tout temps consultables en ligne sur les sites internet de la CCINCA.

ARTICLE 13 : VALIDITE DES MODES DE COMMUNICATION

Sauf lorsqu'un formalisme spécifique est expressément imposé, le client reconnaît la validité et la valeur probante des courriers électroniques (courriels) et des télécopies (fax) échangés avec la CCINCA.

Article 14 : DROIT APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPETENCE

La vente des produits et prestations de service délivrés par la CCINCA est régie par le droit Français. Tout litige est, de convention expresse entre les Parties, de la compétence exclusive des Tribunaux de Nice, adresse du siège de la CCINCA. Cette disposition est prévue nonobstant pluralité de défenseurs ou appel en garantie et s'applique également en cas de référé.

ANNEXE :

Clauses concernant les dispositions prises en matière de Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) « Mon projet d'entreprise 2022-2024 » Développement d'entreprise

Les informations recueillies dans le cadre du programme d'accompagnement « Mon projet d'entreprise » concernant la thématique « Développement d'entreprise », feront l'objet d'un traitement informatique destiné à assurer la gestion administrative et financière du dossier de l'entreprise participante et établir des statistiques par la CCI Nice Côte-d'Azur et la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur.

La Région Sud PACA (Hôtel de Région 27, Place Jules Guesde - 13481 Marseille Cedex 20) et la CCI Nice Côte d'Azur (20 boulevard Carabacel – CS 11259 – 06005 Nice Cedex 1) sont responsables conjoints de ce traitement de données.

Les informations à caractère personnel recueillies seront les suivantes :

- nom, prénom pour identifier la personne représentant l'entreprise participante au dispositif d'accompagnement ;
- adresse mail afin de pouvoir communiquer rapidement avec la personne représentant l'entreprise participante ;
- adresse postale afin de pouvoir transmettre des documents officiels ;
- numéro de téléphone afin de pouvoir contacter la personne représentant l'entreprise.

Toutes ces informations à caractère personnel sont nécessaires pour assurer l'accompagnement et le traitement du dossier de l'entreprise participante.

Les données concernées sont conservées pendant un délai de dix (10) ans à compter de la fin de l'accompagnement dans le parcours « Mon projet d'entreprise » concernant la thématique « Développement d'entreprise » et sont transmises à la Région Sud PACA et la CCI Nice Côte d'Azur.

Conformément au Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (RGPD) et à la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, la personne représentant l'entreprise dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité des données, de limitation, d'opposition au traitement, de ne pas faire l'objet d'une décision fondée exclusivement sur un traitement automatisé y compris le profilage, et d'organisation du sort de vos données post-mortem. Selon sa demande, une copie de son titre d'identité pourra être requise pour l'exercice de ses droits.

En cas d'opposition au traitement de ses données à caractère personnel, la personne représentant l'entreprise ne sera pas destinataire des informations de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la CCI Nice Côte d'Azur.

De même, la Région Sud PACA et la CCI Nice Côte d'Azur ne pourront communiquer sur l'entreprise participante lors de diverses manifestations ou évènements.

L'ensemble des droits précités peut être exercé auprès :

- du Pôle Commerce de la CCI Nice Côte d'Azur, à l'adresse postale ci-après :
20 bd. Carabacel CS 11 259 – 06005 NICE CEDEX 1

par e-mail : developpementcommerce@cote-azur.cci.fr

- ou du Délégué à la Protection des données de la CCI Nice Côte d'Azur, par e-mail :
dpo@cote-azur.cci.fr

Si la personne représentant l'entreprise estime, après avoir contacté les interlocuteurs précités, que ses droits sur ses données à caractère personnel ne sont pas respectés, il lui est possible d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).